

Motion du 23 mai 2022 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Christel Saura, Manuel Zwysig, Dorothee Marthaler Ghidoni et Oriana Brucker: «Pour la création en ville d'une Académie genevoise et d'une Congrégation de la doctrine de la langue».

PROJET DE MOTION

Tant il appert que:

- La langue française, comme toute langue et quoi que l'on en cuide, n'appartient à personne – non pas, voire surtout pas, à l'Académie française. Elle n'est que branloire pérenne, multiple. Elle branle dans le temps et l'espace, et sa constance même n'est qu'un branle plus calme. Par quoi depuis qu'elle est ébranlée on ne la parle ni ne l'écrit plus de même qu'au temps de sa naissance en sa forme antique, lors que fort éloignée déjà du latin, ou en sa forme moderne, nul ne parle ni n'écrit plus la langue de Molière comme la parlait et l'écrivait Molière, et asteure on ne la parle ni ne l'écrit pas de même et à Genève et à Paris, pas de même et à Paris et à Marseille, pas de même et en France et en Belgique, pas de même et en Europe et en Afrique (où plus nombreux qu'en France sont celles et ceux qui la parlent), pas de même et dans la haute bourgeoisie et dans la plèbe, mais toutes manières d'usage du français sont appariées. Le français du quai Conti n'est que le français du quai Conti, pas celui de la Goutte-d'Or, ni celui des pays de Romandie quand tous sont néanmoins français, et notre langue est farcie de germanismes, d'arabismes, d'italianismes, d'hispanismes, d'hellénismes, de slavismes, de régionalismes: devrait-on pour complaire à quelques gérontes immortels renoncer à poutzer nos intérieurs en usant d'une panosse, comme si ne plus le dire serait ne plus le porter? Le français appartient à toutes celles et tous ceux qui en usent, de quelque manière qu'ils et elles en usent, leurs pratiques sont équables en la langue, pourvu qu'elles s'entendent et se peuvent lire, et toute prétention serait outrepassante de nous faire user du français au patron de quelque Académie qui ne serait pas nôtre;
- Nous sommes hoirs de la langue passée et de ses règles, quand encore elle en avait (elle n'en avait guère en sa forme médiévale), ainsi ne nous emprisonnent pas, et à peine servent à notre institution tant sont volubiles. Onques n'écrit ni ne ponctue ni ne prononce le français aujourd'hui comme au temps de Montaigne, Calvin ou Castellion, lorsque sous leur plume naît le français moderne, avant que moult réformes n'en parfasse l'apparence. «Je ne dîne, ni avant onze, ni ne soupe qu'après six heures», se raconte Montaigne... Ainsi dînait-on et soupait-on en France dans le même temps de la journée qu'à Genève, quand aujourd'hui on dîne à Genève quand on déjeune en France et dîne en France quand on soupe à Genève... En doit-on guémanter, conclure que la langue nôtre est débiffée, qu'il nous la faudrait rappointer plutôt qu'en ramentier? Ce serait fallace, et si avons-nous beau plaider la modernité des nouvelles règles qui nous sont proposées, et ne sont qu'ajustements au temps qui passe, gardons-nous d'oublier que les anciennes aussi furent présentées en leur temps comme modernes, et que rien n'est plus fugace que la modernité;
- L'écriture inclusive du français, comme l'écriture épïcène, n'en est qu'une parmi d'autres; on nous baille qu'elle heudrit la langue française? C'est triquenique: les seules écritures inclusives sont idéogrammatiques (les émojis et émoticons ne sont rien d'autre), pour tant qu'elles ne sont pas syllabiques, mais conceptuelles, qu'un caractère y équivaut à une idée, qu'elles sont sans ponctuation et n'ont guère besoin d'être oralisées, non plus que les gestuelles, dont Montaigne disait si bien qu'il est «mouvement qui parle et un langage intelligible et sans discipline et un langage public»;

- Toute écriture contient des obstacles à sa lecture: ainsi d'aucuns rechignent à celle de textes imprimés du XVIII^e siècle où la police de la lettre «f» ressemble par trop à celle de la lettre «s»... d'autres s'étonnent que Montaigne usât des deux points (:) là où nous usons du point-virgule (;), le français médiéval place l'objet en tête et le sujet en queue de la proposition, quand nous les intervertissons, et il y a beau temps qu'on ne lit plus les grands auteurs de la Renaissance, du baroque et des Lumières dans l'orthographe qui était la leur. Et même, nombre de nos jouvenceaux ne lisent ni n'écrivent plus sans malaisance la graphie cursive... Peu nous chaut que le tréma d'«aiguë» campe sur le «e» ou se déporte à sénestre sur le «u» pourvu que se comprenne le mot: nous attendons de la scripture d'une langue qu'elle nous soit diserte, non qu'elle se conforme à quelque édit que ce soit, qu'il impose ou proscrive astérisque, point médian, tiret ou tout autre signe: point n'est l'orthographe la langue et peu nous chaut que l'on écrive que «ces hommes et ces femmes sont belles» plutôt que «ces hommes et ces femmes sont beaux»;
- Outre plus, la primature du masculin dans la langue françoise, laquelle est en bonne grammaire de genre féminin, ne nous vient que de trois ou quatre siècles, quand la langue est plus que millénaire; ainsi, que le genre masculin soit devenu universel, à la fois masculin et neutre, et qu'on le dise «générique», est novation fort récente, à la placer dans l'histoire de la langue, et non plus étrangère à l'usage habituel que peut l'être l'écriture épïcène ou inclusive de notre temps. Et c'est novation masculine: ce sont des hommes qui firent de la langue françoise une langue où triomphe le genre masculin, érigé universel, «générique», quand le genre féminin aurait pu tout aussi bien l'être. Naguère, l'Académie françoise proscrivit l'usage de donner noms féminins de métiers, fonctions, rôles que femmes exerçaient et que potentats ne voulaient plus qu'elles exerçassent, ainsi était pourtant usage que devant, et du peuple d'alors, et ce fut contrainte qu'imposer que l'on en déconfortât au prétexte, d'idéologie et non de grammaire, que le genre masculin serait plus noble que le féminin puisque le mâle serait plus noble que la femelle, sans que l'on nous baille précisément, ce qui sans doute vaut mieux à nos pudeurs, le lieu du corps mâle où gît cette noblesse... La langue françoise n'est pas condamnée à être obstinément masculine, rien ne l'y contraignant, de ce seulement une norme arbitraire à ce qu'y prévale un genre sur l'autre en toutes choses sociales – mais ce ne sont là que mignardises et afféteries viriles. Le premier de mars de l'An de grâce 2019, l'Académie françoise faisait première brèche dans sa muraille masculine en admettant que l'on puisse décliner au féminin les noms de métiers que femmes désormais exercent (professeure...), et de ceux qu'elles exerçaient déjà (écrivaine) lorsque la même Académie proscrivit qu'on leur donnât titulature féminine;
- Que cependant notre Conseil ne peut mettre à nonchaloir les dubitations, inquiétudes et riottes de quelques parts de la population de la Cité, quand en icelles sourdent et noise et ribaines que suscitent les novations qu'apportent à l'écriture du françois celle dite «inclusive» et les recommandations de la promouvoir par l'adoption de son usage; et nous nous compassionnons fort tendrement des afflictions que ces recommandations provoquent, lors même qu'elle ne sont que recommandations et fort souples, laissant loisible de choisir entre la reformulation, le doublet, le point médian... cela fera usage commun de la société ou ne le fera pas, c'est elle et le peuple qui la forme qui en décidera, comme il s'est résolu au masculin universel, pas moins idéologique que le féminin universel, le neutre ou l'épïcène, et comme il s'est résolu à dire que des gens vieux sont de vieilles gens, que la population des hommes forme *une* gent masculine, que la mère de notre mère est *grand*-mère et que la rue la plus grande est la *grand*-rue;
- Parainsi, il n'est à l'aventure de remède à cette inquiétude que nous doter des instruments et instances de notre for et non de quelque académie à nous étrangère, et d'adonner ces instances nôtres à semondre à tel ou tel usage de notre langue, pour ne savoir avec absolue et définitive certitude quel il y fait, favoriser telle ou telle forme d'icelui,

à faire asavoir quel usage y fait en confortant l'administration et les conseils de la Cité à respecter les formes et usages selon la discipline ainsi recommandée, afin que de son seul franc vouloir le peuple les adoptât, sans qu'ordre lui en soit donné ni que de sanctions en soit menacé s'il y faisait tête et contrecarre mais qu'il soit déchargé de la peine de l'apprendre et ne soient plus détournés par tel duel d'un antique et d'un nouvel usages, au hasard de se mécompter;

- Par telles décisions, la Parvulissime République et sa Commune proclameraient à la face du monde dont elles sont centre et capitale que la langue n'est pas norme, mais invention, pérenne et sans cesse renouvelée, et qu'aucune de ses formes contingentes ne s'impose plus heureusement et excusablement qu'une autre.

Par quoi le Conseil des Octante, ci-après Conseil municipal:

- Appelle le Conseil des Cinq, ci-devant Conseil administratif, à œuvrer à la fondation, à laquelle il s'engage à apporter tout son concours, d'une Académie genevoise, enchargée après inquisitions et contemplations (1) sur les usages langagiers de la population, de formaliser la langue officielle de la Commune et de la République et de leurs institutions, à partir de l'usage qu'en fondèrent Messires Jean Calvin, dans la version française de son Institution de la religion chrétienne, et Sébastien Castellion, dans sa traduction française de la sainte Bible;
- Puis après, appelle le Conseil des Cinq à doter cette Académie d'une Congrégation pour la doctrine de la langue tel qu'établie par l'Académie genevoise, et charge ladite Congrégation d'édicter le bon usage céans de ladite langue et le faire asavoir si qu'à l'aventure il devienne pratique commune et que le populaire en soit dressé (2);
- A la parfin, donne suffisance et au Bureau et au Service du Conseil des Octante de la Ville d'émender (3) et réécrire sans recours possible, avant transmission au Conseil et au public, toutes les propositions émanant des membres des Conseils de la Ville, tant des Cinq que des Octante, qui ne respecteraient pas meshui (4) le bon usage du François tel qu'établi par la Congrégation, si qu'il leur devînt pratique à l'avenant, de leur seul franc vouloir, naïvement et ordonnément (5).

(1) enquêtes et réflexions

(2) éduqué

(3) corriger

(4) désormais

(5) librement, avec naturel et ordre